

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2012

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Patrice GEIGER, Mr Gérard BRUEL, Mme Virginie BONNET, Mme Solange DUTOUR, Mr Arnaud MIGNARD.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2011 :

Les trois comptes administratifs de la Commune (budget communal, assainissement et zone artisanale) sont approuvés à l'unanimité ainsi que les trois comptes de gestion tenus par le percepteur (reflet de la gestion communale) :

♣ **BUDGET COMMUNAL** : Résultat de clôture à fin 2011 :

♣ Investissement : 13 573.87 €

♣ Fonctionnement : 340 161.90 €

♣ Le budget communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 340 161.90 € qui permettra de couvrir les sommes restant dues (dépenses d'investissement engagées mais non réglées en 2011 à hauteur de 67 015.13 €. Le reste, soit 273 146.77 € sera reporté en section de fonctionnement sur le budget 2012.

♣ **BUDGET ASSAINISSEMENT** : Résultat de clôture à fin 2011 :

♣ Investissement : -941.50 €

♣ Fonctionnement : 17 623.11 €

A noter que l'essentiel des dépenses d'investissement liées à la nouvelle station d'épuration seront payées en 2012.

♣ Le compte administratif du budget assainissement présente un déficit d'investissement de 941.50 € et un excédent de fonctionnement de 17 623.11 €.

♣ **BUDGET ZONE ARTISANALE** : Résultat de clôture à fin 2011 :

♣ Investissement : - 47167.72

♣ Fonctionnement : 0 €

♣ Le déficit, provisoire, de ce budget s'explique par l'achat des terrains de la 2ème tranche (création de 9 lots supplémentaires). La première tranche des travaux a été

équilibrée et couverte par la vente de terrains aux différents artisans installés sur cette zone.

2. BUDGETS PRIMITIFS 2012

• BUDGET COMMUNAL :

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement (frais fixes tels que l'électricité et le chauffage des bâtiments, frais de personnel, l'entretien des locaux, intérêts des emprunts...) s'élève à 1 008 540 € TTC.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissements (travaux église, achats de terrains, travaux divers sur bâtiments, remboursement du capital des emprunts...) s'élève à 477 127 € TTTC.

Les principaux projets inscrits au budget communal 2012 sont les suivants :

BATIMENTS :

- Travaux de réfection intérieure de l'église : après avoir réalisé en 2011 les travaux de mise aux normes électriques, chauffage et menuiserie, les travaux de peinture et de décoration intérieure seront réalisés cette année. Une consultation d'entreprises sera prochainement organisée pour réalisation des travaux en septembre et octobre.
- Réfection des toitures des vestiaires du Foot et du local des Boules pour un montant de 15000 €
- Isolation phonique de la cantine scolaire : 6 000 €
- Achat d'un chapiteau : 14 000 € avec la participation financière du Comité des Fêtes de 9 000 €
- Salle Jeanne d'Arc : travaux d'isolation des murs (30 000 €), changement des fenêtres et reprise de l'escalier (12 000 €)
- Mairie : différents travaux d'entretien sont prévus sur les bâtiments publics : réfection du zinc de la toiture de la Mairie (2500 €), Isolation de la mairie : laine de verre : (2 500 €), réfection du sol de la salle des mariages (2 700 €), crépi du mur du cimetière (2500 €) et du mur à côté de la place du souvenir 4 000 €
- Appartements locatifs : divers travaux de rénovation (changement des volets, réfection d'une cheminée, transformation de l'appartement jouxtant l'ancien bureau de poste) : 36 000 €.
- Travaux école : les principales dépenses concerneront l'achat de tables, chaises et bancs (1000 €),

VOIRIE :

- Achat de terrains : 19 500 € sont consacrés à l'acquisition de plusieurs parcelles sur la Commune :
 - Chemin garnier, achat d'une parcelle destinée à terminer l'aménagement du chemin des écoliers,
 - Grénieux, achat d'une parcelle permettant d'agrandir le champ de foire,
 - Sugny : achat de terrain en vue de l'agrandissement du complexe sportif.

- Chemin piétonnier : reprise du contrefort du talus, du chemin des écoliers reliant le chemin Garnier au parking de l'école : 18 000 €

- Création d'un chemin de desserte reliant la route départementale de St Georges à l'usine : 3 500 €.

- Projet Conseil municipal des enfants : dans le cadre de la création d'un parc « ado » vers le cimetière, 3500 € sont inscrits pour les travaux d'aménagement.

- Ralentisseurs et balises de sécurité : installations de coussins berlinois aux entrées du village, pour répondre à la demande insistante de la population (3 pétitions de riverains) (coût estimé à 21 000 €) ainsi que des quilles séparatrices dans le but de réduire la vitesse des automobilistes (coût environ 4 000 €).

- Achat d'une remorque porte-barrières (et de 36 barrières) : 4 100 € pour faciliter l'organisation d'événements.

- Changement du camion des services techniques : 11 500 € avec revente de l'ancien véhicule 2 700 €

- Travaux de goudronnage : montée reliant le parking à l'école : 10 000 € ; parking de l'école : 42 808 €

TAXES LOCALES :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Les taxes d'imposition restent les suivantes :

- Taxe d'habitation 7.24 %
- Taxe foncière (bâti) 9.66 %
- Taxe foncière (non bâti) de 30.34 %

Le taux de la taxe professionnelle (CVAE) est désormais fixé par l'Etat.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT 2012 :**

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des élus.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 133 591 € TTC (charges de fonctionnement des stations de Nervieux et Grénieux, travaux de branchement des particuliers sur le réseau d'égouts, honoraires SPANC, contribution MAGE).

Les dépenses d'investissement sont estimées à 338 940 €. Les principales dépenses concernent l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle STEP desservant le village de Nervieux ; l'extension du réseau d'assainissement à Grangeneuve (10 000 €) ; les frais d'étude pour la nouvelle station d'épuration de Grénieux (30 421 €).

Redevance assainissement :

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement qui est fixée de depuis 2011 de la façon suivante :

Base forfaitaire : 44 € + 0.73 €/m³ d'eau consommé.

La part relative à la modernisation des réseaux de collecte dont le taux est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est porté à 0.20 € /m³ cette année.

- Pour les foyers disposant d'un puits, ou pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement le montant facturé sera : la base forfaitaire plus la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombres de personnes ; ce forfait sera calculé chaque année sur la base des consommations de l'année antérieure soit pour l'année 2012 : 42 m³ pour une personne ; 74 m² pour 2 personnes ; 94 m³ pour 3 personnes ; 107 m³ pour 4 personnes et plus.

- Toute maison individuelle desservie en eau potable à partir de la desserte d'une exploitation agricole, sans compteur séparé sera facturée selon les modalités d'un détenteur de puits (à savoir selon un forfait comprenant la base forfaitaire plus la moyenne des consommations d'un foyer composé du même nombre de personnes.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil municipal procède au vote des subventions aux associations qui vient en complément de la prise en charge des consommations électriques et eau et de l'entretien /chauffage des bâtiments mis à disposition des associations (maison des associations, club des boules....).

50 € pour les associations suivantes : fnaca ; club des séniors ; tennis de tables ; drôles de dames ; UEC ; RCBN ; pétanque des tilleuls ; aqua club forézien, cantate du triolet ; MJC, ADMR ; chasse communale ; USEP ; Croix rouge, Moto club évasion ; ...

Subvention sou des écoles : 200 € ; Comité des fêtes : 400 € ; finerbal : 100 € ; prévention routière : 80 € ; médiathèque : 137 €.

Une subvention exceptionnelle de 1000 € est également attribuée à la MJC pour la poursuite des activités et la reprise du club des Aînés. Cette association regroupe plus de 90 adhérents.

Une subvention de 500 € est prévue pour l'école de musique de Balbigny et une subvention de 400 € pour le centre aéré de Balbigny.

Enfin, une subvention de 3 960 € sera versée à l'OGEC afin payer les frais de scolarité des enfants domiciliés à NERVIEUX et inscrits à l'école privée de Balbigny.

4. DIVERS :

Acquisition d'un terrain pour améliorer l'accès au chemin des trois materets :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 30 avril 2010 qui prévoyait l'acquisition d'une parcelle de terrain de 20 m² à Mr et Mme Fargeot. La réalisation des travaux a nécessité, avec l'accord des propriétaires, l'acquisition d'une parcelle de terrain de superficie plus importante (28 m² au lieu de 20 m²). Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification et d'inscrire une dépense supplémentaire de 400 €.

Instauration d'une autorisation de passage :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande faite par Monsieur et Madame LIEVRE qui souhaitent bénéficier d'un droit de passage permettant la desserte de leur propriété directement depuis le chemin de la chapelle, facilitant ainsi la circulation des véhicules. Après délibération, le Conseil municipal décide d'enregistrer par acte notarié une servitude de passage à travers la parcelle C49 propriété de la Commune au profit de la parcelle C51.

Refus de la majoration de 30 % des droits à construire :

Le conseil municipal est informé que la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 prévoit pour une durée de 3 ans, une majoration de 30 % des règles de constructibilité pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de refuser l'application de la loi prévoyant la majoration de 30 % des droits à construire sur le territoire de la Commune, considérant que le coefficient d'emprise au sol de 30 % est largement suffisant pour permettre les constructions.

Syndicat des transports scolaires de la Région Boennaise :

Suite à la demande du syndicat intercommunal des transports scolaires de la région boennaise le conseil municipal délibère et accepte la dissolution du syndicat.

Cantine scolaire :

la commission cantine présente le bilan de la cantine qui fait apparaître une augmentation du nombre de repas de + 10 % en 2 ans avec 8 561 repas enfants servis en 2011 soit une moyenne de 64 couverts par jour.

L'analyse du prix de revient du repas fait apparaître une baisse significative de celui-ci qui s'établit à 4.52 € en 2011 contre 5.21 € en 2009 grâce à l'accroissement des préparations effectuées sur place par la cantinière et à l'augmentation du nombre d'enfants. Le déficit par repas est de 0.96 € en 2011.

Les actions prévues en 2012 sont l'achat d'un congélateur, la formation de la cantinière à la méthode HACCP.

- Foire du 20 mai 2012 : une réunion de préparation se tiendra le mercredi 11 avril 2012 avec les élus et les associations participantes à 20 heures en mairie.

- RCBN : le conseil municipal est informé de la constitution d'un nouveau bureau ; Mr Bruno BEAUDOUX est le nouveau de l'association. La 1^{ère} course de la saison se déroulera le 1^{er} avril.

Le prochain conseil municipal sera prévu le 20 avril 2012